

Signature de la Charte Romain JACOB le 16 décembre 2014

PRESSE

www.ufsbd.fr

7 rue Mariotte - 75 017 PARIS
Tél. : 01.44.90.72.80
Fax : 01.44.90.96.73
ufsbd@ufsbd.fr - www.ufsbd.fr



Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap *L'UFSBD s'engage en signant la Charte Romain JACOB*

La **charte Romain Jacob** pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap en France, a fait l'objet d'une réflexion organisée et fédérée par le groupe MNH (Mutuelle Nationale des Hospitaliers), regroupant l'ensemble des acteurs nationaux du soin et de l'accompagnement sous le haut parrainage de l'Académie Nationale de Médecine.

Conformément aux rapports sur l'accès aux soins et à la santé remis par Monsieur Pascal Jacob à Madame Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, et Madame Marie-Arlette Carlotti, alors Ministre déléguée aux Personnes Handicapées et à la Lutte contre l'Exclusion, le 6 juin 2013 à l'hôpital Raymond Poincaré (Garches), et conformément au comité interministériel du handicap (CM) et aux priorités fixées par les Agences Régionales de Santé (ARS), les représentants des personnes en situation de handicap ainsi que les acteurs des secteurs du soin (hospitaliers, médico-sociaux, ambulatoires) présentent la Charte Romain Jacob.

Celle-ci s'inscrit dans les orientations des politiques publiques, portées par de nombreuses lois en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap. Les signataires s'engagent à promouvoir la fédération des acteurs dans chacune des régions pour répondre aux besoins spécifiques de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap dans chaque région.

Le 16 décembre, l'UFSBD s'engage en signant la charte Romain JACOB

Les signataires – dont l'UFSBD :

- **soulignent l'urgence d'apporter une réponse aux attentes de l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement**, très démunis face au manque de sensibilisation, de formation et de moyens dédiés aux personnes en situation de handicap.
- **s'engagent à promouvoir toute action visant à atteindre cet objectif**.
- conscients des conditions requises pour assurer une prise en charge de qualité, **s'engagent à diffuser les initiatives réussies ayant permis d'améliorer l'accès aux soins et à la santé** des personnes en situation de handicap en milieu hospitalier, en institution comme en milieu ordinaire.
- **s'engagent à promouvoir l'accès des personnes en situation de handicap** aux soins courants et spécifiques en milieu ordinaire, quelle que soit la spécialité médicale ou paramédicale.

Cette charte a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap.

L'UFSBD en quelques mots

Organisme officiel de la profession dentaire depuis 1966 et Centre Collaborateur OMS, l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD) représente les **38 000 chirurgiens-dentistes** qui agissent au quotidien pour la santé bucco-dentaire de tous les français, **au sein de leur cabinet**.

Grâce à la mobilisation de ses membres, l'UFSBD se positionne également comme un véritable **acteur de santé publique en dehors du cabinet dentaire**. Son engagement sur le terrain, depuis bientôt 50 ans, auprès des populations les plus sensibles (jeunes enfants, adolescents, femmes enceintes, personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap, personnes précaires...), en fait l'acteur principal de la promotion de la santé bucco-dentaire en France.

Contact UFSBD :

Dr Christophe LEQUART, 01 44 90 72 80 – christophelequart@ufsbd.fr

Contact Presse UFSBD :

Christine LECOINTE - 01 44 90 72 84 - christinelecointe@ufsbd.fr